



Cahier des charges type

pour l'élaboration d'un DICRIM

Le présent document est un cahier des charges type pour la consultation de prestataires par une commune en vue de l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il constitue un exemple à adapter en fonction du contexte, des besoins et des souhaits locaux.



En cas de sous-traitance du DICRIM, il est indispensable que vos services soient étroitement associés à la démarche et s'assurent d'une parfaite maîtrise des livrables.

Préambule

Les modalités de l'information préventive sur les risques majeurs sont définies aux articles L125-2 et suivants du code de l'environnement. Cette information est consignée notamment dans un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire. L'article R125-13 du code de l'environnement précise le contenu et la forme de ces informations.

Le présent cahier des charges s'applique à la mission d'élaboration du DICRIM de la commune de :

.....

Objet du DICRIM

Le DICRIM de devra reprendre les informations mises à disposition par le préfet, notamment, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Par ailleurs, il indiquera les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il intègre les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Mission confiée au prestataire

L'objectif de la mission est de fournir à la commune un DICRIM à destination des populations. Les informations contenues devront être claires, précises et accessibles à tous et la mise en forme attractive. Le recours à de nombreuses illustrations devra être privilégié afin d'améliorer la compréhension des informations. La cartographie des risques (par risque ou pour tous les risques) devra permettre d'identifier aisément les zones impactées.

Phasage de la mission

La prestation comporte quatre phases :

Analyse des documents existants

Le prestataire devra étudier les éléments contenus dans le DDRM, la mise à disposition d'informations du préfet, les Plans de Préventions des Risques (PPR), les Plans Particuliers d'Interventions (PPI) éventuellement existants sur le territoire communal et toutes autres études de connaissance locales des risques majeurs.

Cette analyse devra permettre de recenser de façon exhaustive les phénomènes auxquels la commune est soumise, ainsi que les documents existants en termes d'études et de gestion des risques majeurs.

⚙️ Rédaction du contenu du DICRIM

Le DICRIM de devra présenter :

- ➔ La démarche d'information préventive ;
- ➔ La description des phénomènes naturels, technologiques et sanitaires présents sur la commune ;
- ➔ L'historique des événements et des reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle ;
- ➔ Les mesures de gestion du risque dans la commune ;
- ➔ Les moyens d'alerte et les consignes de sécurité ;
- ➔ Les possibilités d'engagement citoyen (réserves communales, etc.).

La rédaction du DICRIM devra s'appuyer sur les informations collectées lors de la phase d'analyse.

Toute information que le bureau d'études aura pu collecter par ailleurs (enquêtes, archives, témoignages, etc.) sera également exploitée.

L'objectif est de concevoir un DICRIM le plus exhaustif possible, sans toutefois que les informations contenues soient trop techniques ou difficilement accessibles au grand public.

⚙️ Conception des illustrations et de la mise en page

Le document intégrera les éléments de charte graphique fournis par la municipalité. La présence d'illustrations (photographies, schémas, dessins) devra être largement privilégiée (avec une priorité donnée à l'iconographie locale). Un soin particulier devra être apporté à cette phase d'illustration et de mise en page. La conception d'un DICRIM attrayant, ludique et éducatif facilitera l'appropriation des informations par la population. Le prestataire devra veiller, dans son offre, à mentionner les sources des illustrations utilisées.

⚙️ Impression du document

Les modalités de l'impression seront à définir selon les choix de la municipalité en termes de nombre d'exemplaires, de type de papier (grammage, couleurs ou noir et blanc), etc.

Le prestataire devra préciser s'il réalise en interne l'impression du DICRIM ou s'il fait appel à un imprimeur. De même, il devra mentionner si la livraison des documents est incluse dans le coût d'impression.

Forme du DICRIM

La commune souhaite faire réaliser son DICRIM sous la forme suivante :

- ➔ À préciser (brochure de pages couleur... au format facilement imprimable et adapté à un format web).

La municipalité devra sélectionner dans la liste ci-dessus la forme dans laquelle elle souhaite faire réaliser son DICRIM, ainsi que le nombre de pages ou le format s'il y a lieu de préciser. Le document doit être conçu pour être accessible à tous.

Le prestataire est autorisé à proposer une ou plusieurs variantes de façon optionnelle, mais devra impérativement répondre à l'intégralité du cahier des charges.

Accompagnement du DICRIM

Le prestataire proposera une stratégie de diffusion et d'accompagnement du DICRIM (outils et calendrier notamment) afin de garantir la connaissance et l'appropriation de ce document par le plus grand nombre.

Divers

Le prestataire précisera dans son offre :

- ➔ Ses références, en fournissant des exemples de prestations similaires ;
- ➔ Ses moyens humains et techniques ;
- ➔ La conception du document final : emploi d'un graphiste, outils utilisés pour la mise en page, types d'illustrations ;
- ➔ Le mode d'édition : format, type de papier, type de reliure, nombre d'exemplaires ;
- ➔ Le mode de diffusion recommandé par le prestataire (papier, site internet, réseaux sociaux, autres) ;
- ➔ Les techniques mises en œuvre dans le cadre de la mission ;
- ➔ Les temps passés pour chaque phase et par profil de professionnel ;
- ➔ Le délai global de réalisation.